

# Quels outils de régulation pour relancer la riziculture au Sénégal ?

► RIZ  
► SÉNÉGAL

Pierre Baris (baris.p@noos.fr)

**F**ACE À LA SITUATION de variabilité brutale des prix du riz importé et local sur le marché de Dakar, la question de la mise en place d'outils de régulation de marché est plus que jamais d'actualité. Contenter producteurs et consommateurs tout en se prémunissant des aléas de prix et de taux de change est un défi à relever.

► Pierre Baris est docteur en économie et consultant indépendant. Il est spécialisé dans les politiques agricoles, l'analyse économique des filières et l'intégration régionale. En juillet 2009, il a conduit une étude sur la compétitivité du riz de la vallée du fleuve Sénégal sur les marches nationaux et régionaux (étude financée par l'Agence française de développement).

**L**E PRIX DU RIZ BRISÉ non parfumé importé vient de tomber en octobre 2009 à 250 FCFA/kg à Dakar, ainsi que dans plusieurs villes du Sénégal. S'il s'agit d'une bonne nouvelle pour le consommateur, ce n'est pas le cas pour le producteur sénégalais qui voit le prix de son paddy chuter à 90 FCFA/kg alors qu'il était à 135 FCFA la campagne précédente. Il faut savoir en effet qu'au Sénégal, le prix du riz importé conditionne celui du riz local et en conséquence celui du paddy. C'est la première fois que l'on tombe à un niveau de prix du paddy aussi bas depuis le lancement de la Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (Goana) en 2008, qui prévoit l'autosuffisance en riz pour l'horizon 2012, avec un objectif de production de 1,5 millions de tonnes de riz paddy.

**Une année 2008 exceptionnelle.** Peut-on viser l'autosuffisance et laisser les prix du paddy chuter en dessous de 100 FCFA/kg ? Revenons à 2008, année de tous les dangers. Le prix du riz triple sur le marché international, le dollar fluctue fortement, le prix du riz importé grimpe sur le marché de Dakar jusqu'à 400 FCFA/kg, les consommateurs sont dans la rue. Le gouvernement gère au mieux la flambée des prix en suspendant les droits de douanes, puis en subventionnant le riz importé et en évitant la pénurie sur le marché. Pour le riziculteur sénégalais, avec un prix du paddy qui atteint 140 FCFA/kg suite à l'augmentation du prix du riz importé, l'année 2008 est une aubaine. Après des années de stagnation de la production, les effets conjugués de l'augmentation des prix du paddy, des interventions de la Goana et d'une bonne pluviométrie, ont entraîné une production record de plus de 500 000 tonnes pour l'ensemble du pays et une augmentation spectaculaire de 50 % de la production dans la vallée du fleuve Sénégal. Le producteur sénégalais a donc répondu à l'augmentation du prix du paddy en investissant dans la double culture et la réhabilitation des aménagements abandonnés. Pour la première fois le riz de la Vallée se vend significativement sur le marché de Dakar à des prix équivalents à ceux du riz importé. La crise a démontré que la relance de la riziculture était donc possible au Sénégal pour un prix attractif du paddy.

Cette relance sera-t-elle sans lendemain suite au retournement du prix du paddy ? En effet, en 2009 tout s'inverse. Le prix international du riz baisse fortement, le dollar perd 20 % de sa valeur, et à Dakar le prix du riz retombe pas loin de son niveau d'avant la crise. En conséquence le prix du paddy passe en dessous de

100 FCFA et la colère gronde dans la vallée du fleuve pendant la campagne de contre saison 2009.

**Comment contenter producteurs et consommateurs ?** Cette décision est délicate et nécessite des calculs. Selon une étude récente<sup>1</sup>, un prix « incitatif » du paddy à 125 FCFA/kg permettrait de poursuivre la relance de la production. Par contre en dessous du prix plancher de 110 FCFA/kg, certains producteurs se détourneront de la double culture et n'investiront pas dans l'extension des surfaces cultivées. Or, on est déjà aujourd'hui en dessous de ce seuil ! Pour assurer cette fourchette de prix au producteur, le prix du riz importé devrait se situer entre 280 et 300 FCFA/kg sur le marché de Dakar. Il a chuté en octobre 2009 à 250 FCFA/kg !

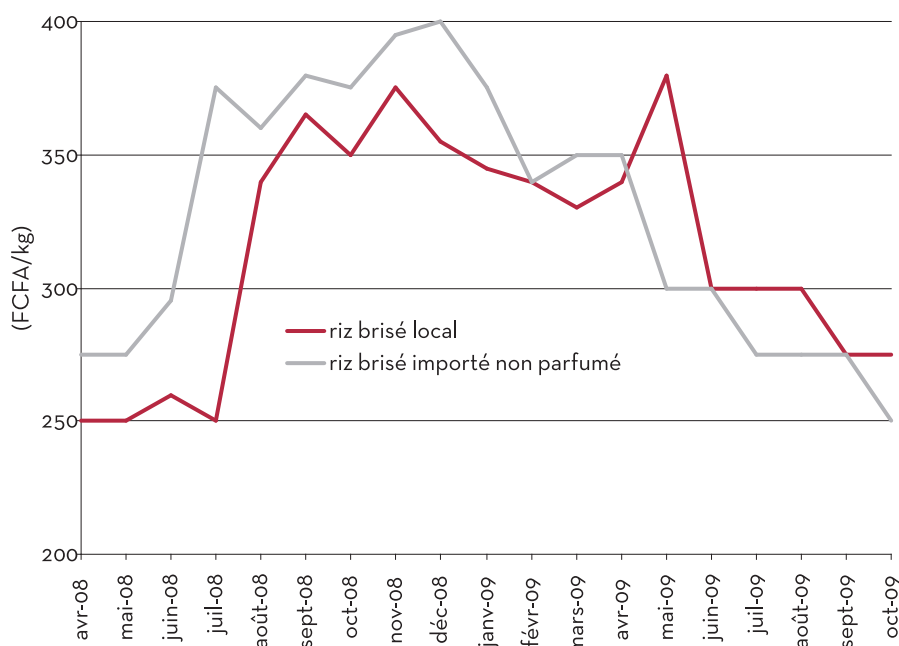
Que faire ? La protection du marché est un enjeu central. Rappelons que l'abaissement du niveau de protection du riz à 10 %, suite à la mise en place du Tarif extérieur commun (Tec<sup>2</sup>) au sein de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) en 2000, a fortement favorisé au Sénégal l'augmentation des importations et la dépendance alimentaire qui dépasse aujourd'hui 70 %. Le Sénégal, à l'instar d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, a vécu dramatiquement les conséquences de cette dépendance pendant la crise de 2008. Il s'agit aujourd'hui dans le cadre des négociations UEMOA/Cedeao sur le Tec et le Mécanisme de sauvegarde communautaire (MSC)<sup>3</sup> de définir une politique de protection douanière efficace et équitable pour les différents pays de la zone. Le passage des droits de douane du riz importé du niveau actuel de 10 % à 20 % voire 35 % (5<sup>e</sup> bande) est en cours de négociation. Ce changement de protection, s'il a lieu, aura de fortes conséquences sur la compétitivité du riz local mais aussi sur le prix au consommateur. Ici aussi des calculs s'imposent. Sur la base des prix en octobre 2009, les simulations montrent que :

– Le passage à la 4<sup>e</sup> bande (droit de douane de 20 %) entraînerait une augmentation des prix du riz au détail à Dakar de 6 % (soit 260 FCFA/kg). Si le différentiel de prix entre le riz importé et le riz local reste le même, ce qui est probable, le prix du paddy

1. Compétitivité du riz de la Vallée du Fleuve Sénégal sur le marché national et régional. P. Baris, N. Gergely. AFD, octobre 2009.

2. Cf. Repère du GDS 46-47.

3. La Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cedeao) a décidé de se doter d'un mécanisme de sauvegarde communautaire (MSC), qui s'inspirera du mécanisme de sauvegarde spécial (MSS) actuellement en discussion à l'OMC.



➔ serait de 105 FCFA/kg, donc à un niveau en dessous du prix plancher, ce qui n'est pas suffisant pour assurer la relance. Le passage à la 4<sup>e</sup> bande entraînerait une perte de pouvoir d'achat de 0,6 % pour les ménages les plus pauvres, ce qui est relativement peu. Les revenus de l'État augmenteraient de près de 16 milliards suite à l'augmentation des droits de douane et les revenus ruraux de 6 milliards suite à l'augmentation du prix du paddy.

– Le passage à la 5<sup>e</sup> bande (droit de douane de 35 %) entraînerait une augmentation du prix du riz importé de 15 % qui passerait à 295 FCFA/kg, ce qui donnerait un prix du paddy dans la Vallée à 120 FCFA/kg, donc un prix incitatif pour assurer la relance. La perte de pouvoir d'achat serait alors par contre de 1,6 % pour les consommateurs pauvres, le gain pour l'État de 40 milliards, et celui des ruraux de 15 milliards.

La décision est politiquement délicate, mais elle peut être prise en connaissance des causes et des effets. Hélas ces mesures ne suffisent pas. Si elles améliorent « structurellement » la compétitivité du riz local, elles ne permettent pas de se prémunir contre les fluctuations des prix internationaux du riz et surtout du taux de change du dollar face à l'euro, que l'on a tendance aujourd'hui à négliger. Soulignons que le dollar a perdu 20 % depuis le début de l'année 2009, diminuant en conséquence le prix du riz importé et le prix du paddy. On voit que le passage à la 5<sup>e</sup> bande (augmentation de 25 % des droits de douane par rapport au niveau actuel), qui est l'objet d'une grande polémique, ne ferait en gros que compenser les effets de la chute du dollar.

### Comment se prémunir des aléas de prix et de change ?

La décision revient à la Cedeao qui doit mettre prochainement en place un mécanisme de sauvegarde communautaire (MSC) en remplacement de la Taxe conjoncturelle à l'importation (TCI)<sup>4</sup> mise en place au niveau de l'UEMOA. Cet outil doit permettre aux États membres de la Cedeao de protéger, pour certains produits agricoles sensibles, leur marché intérieur des chocs conjoncturels liés à l'aug-

### Évolution des prix de détail à Dakar des riz importés et local d'avril 2008 à octobre 2009

mentation du volume des importations, à la baisse des prix internationaux, ainsi qu'aux variations de change. Les enjeux pour la compétitivité du riz de l'Afrique de l'Ouest et sa souveraineté alimentaire sont donc stratégiques, mais le MSC est un outil nouveau et complexe qui doit, entre autres, s'appliquer à des pays qui n'ont pas la même monnaie. Ici aussi une approche quantitative est nécessaire ainsi qu'un consensus des différents acteurs et pays impliqués. On ne peut que regretter le peu d'études et de débats sur le MSC, alors qu'il peut être, s'il est bien conçu, un outil puissant de régulation du marché du riz. L'avenir, en sortie de crise mondiale, est incertain, aussi bien sur les devises avec le risque d'une forte appréciation du Franc CFA arrimé à l'Euro, que sur le prix international du riz sur lequel les prévisions divergent.

Devant l'incertitude qui plane sur l'avenir du marché mondial et les risques de pénurie, la prudence s'impose. Une politique de limitation de la dépendance aux importations de riz sur le moyen terme est plus que jamais nécessaire. L'enjeu économique de la relance de la production rizicole est central car les pertes en devises dues aux importations de riz sont de l'ordre de 200 milliards de FCFA par an. En 2008, l'État a perdu 5 milliards pour le fonctionnement des filières rizicoles (hors investissements de la Goana), par les subventions à la consommation et la suspension des droits de douanes. Les pertes engendrées par la crise de 2008 auraient été bien moindres si la dépendance aux importations avait été moins forte. À titre d'exemple, l'augmentation de la production nationale de 500 000 à 750 000 tonnes entraînerait un revenu rural annuel additionnel de 42 milliards FCFA et un gain en devises de 38 milliards FCFA. On voit ici tout l'intérêt d'une politique de reconquête du marché national qui, outre l'amélioration de la sécurité et de l'indépendance alimentaire, permet d'économiser des devises et surtout de créer des revenus ruraux, élément central dans la lutte contre la pauvreté.

Le temps presse et des décisions difficiles doivent être prises rapidement. La crise alimentaire a douloureusement montré la vulnérabilité du Sénégal mais aussi les possibilités de relance de la riziculture. Le Sénégal a su gérer la flambée des prix ; il doit maintenant affronter, dans le cadre régional, la baisse des cours du riz et du dollar, et les aléas du marché international. Car au-delà du Sénégal, c'est l'avenir de la riziculture ouest africaine qui est en jeu ! ■

4. La Taxe conjoncturelle d'importation est une taxe additionnelle qui peut être appliquée pour certains produits, pour une période déterminée par un pays de l'UEMOA après autorisation de cette dernière (règlement n° 06199/ CMIUEMOA du 17 septembre 1999).